

OBJET ADHESION DE LA VILLE DE SAINT-DENIS
A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES)

DEVELOPPER UNE OFFRE SPORTIVE DE QUALITE

L'ANDES est une association située au niveau national qui regroupe les élus en charge du sport. Elle permet des échanges sur les politiques sportives. Les services proposés par cet organisme sont divers : un réseau d'échanges et de contact, des lettres d'information, un accès aux dossiers réservés aux adhérents, un forum à destination des membres.

L'adhésion de la Ville de Saint-Denis à l'ANDES devrait permettre un accès rapide aux actualités sportives en matière de législation et des obligations incombant aux communes. Elle permettrait également des échanges d'expérience.

Cette adhésion est payante. La cotisation est fixée en fonction du nombre d'habitants. Pour 2012, son montant annuel est de 1 580 €.

En conséquence, je vous propose :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Saint-Denis à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport ;
- d'autoriser le versement de la cotisation fixée pour l'adhésion ;
- de désigner Monsieur Alain COUDERC, Elu délégué, aux sports pour représenter la Ville de Saint-Denis auprès de l'Association Nationale des Elus en charge du Sport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 29 septembre 2012
Projet de Délibération n°12/5-32

OBJET ADHESION DE LA VILLE DE SAINT-DENIS
A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 12/5-32 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur COUDERC Alain, 13ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Culture/ Jeunesse/ Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve l'adhésion de la Ville de Saint-Denis à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport, moyennant le versement d'une cotisation annuelle.

ARTICLE 2

Monsieur Alain COUDERC, élu délégué aux sports, est désigné pour représenter la Ville de Saint-Denis auprès de l'Association Nationale des Elus en charge du Sport.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20120929-12532-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2012

Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
04/10/2012

